



Procès-verbal des délibérations du 18 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit décembre, les membres du conseil municipal de la commune de Noues de Sienne légalement convoqués se sont réunis à la salle multi-activités de Saint Sever Calvados à 20 heures, sur la convocation qui leur a été adressée par M. RAVENEL Georges, Maire.

Nom Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir	Absent
MADELEINE Patrick	X				LEBRETON Samuel				X
THOMAS Christine				X	LEROYER Claire				X
MARIE Bernard	X				MESLIN Sébastien		X	A Roger LANGLOIS	
BOUVET Mickaël		X	A Patric MADELEINE		NATIVELLE Patrick	X			
DESERT Thérèse				X	VIARD Marie-Josèphe	X			
DUVAL Philippe	X				GUILLOUET Joël	X			
ENGUEHARD Christophe				X	PORET Philippe	X			
HAYWARD Ian				X	PERRODIN Sylvie	X			
HULIN Colette				X	BESNEHARD Patrick	X			
LEBAILLY Pascal				X	BRISON-VALOGNES Coraline	X			
MAUDUIT Serge	X				CHANU Virgile				X
DESLANDES Daniel	X				DAVID Francis	X			
LEFEVRE Maryline				X	HUS Céline				X
BARON-CALBRY Virginie	X				LARDAIS Emmanuel				X
DESCHAMPS Didier	X				RAVENEL Georges	X			
JUHEL Michel				X	LEROY Bernadette	X			
LEBOUTEILLER Chantal	X				CHAPIN Joël	X			
LEMOINE Jean-François				X	TABUT Gaëlle				X
PATARD Damien				X	BERNE Thomas				X
BAZIN Hervé	X				CHÉRENCÉ Thierry				X
JARDIN Norbert	X				JEANNE Sandrine		X	A Bernadette LEROY	
VOISIN Bernard	X				LEMOINE Florian				X
BERNARD Lucie	X				LEROY-FORTIN Emmanuelle				X
COSTILS Yves				X	MARIE Pierre				X
DECHANCE Séverine	X				MAZURE Françoise				X
DELAFOSSÉ Françoise		X	A Bernard VOISIN		PONCIN Jérôme				X
LEBASSARD Charly				X	PRIME Denis	X			
LESAUVAGE Michel				X	SALLOT Hubert	X			
RENARD Christiane	X				NOURRY Jean-Pierre	X			
XAVIER Adolphe	X				JOSSÉ Claudine	X			
EUDE Reine		X	A Martine EUDE		GIUDICELLI Nadine	X			
BAZIN Jean-Luc	X				CABUIL Dominique	X			
EUDE Martine	X				LEMENOREL Claude	X			
CORNU Sylviane				X	CHAIGNON Dominique				X
DUMONT Florent				X	FOREST Gaylord				X
JUMEAUX Bernard	X				LE BOUDOUIL Catherine	X			
LESAGE Héléne	X				LECUYER Christophe				X
MARIE Martine				X	PERIER Karine		X	A Jean-Pierre NOURRY	
MULLER Jean-Michel	X				PICHARD Maud	X			
POULLAIN Louis	X				RENARD Yohan	X			
FAINS Joseph	X				SAINT Yves	X			
PORQUET Benoît				X	VALLEE Régine	X			
PORQUET Lucien				X	VENISSE Didier	X			
FAINS Hervé				X	DUPARD Hervé	X			
LEBASTARD Mireille	X				JAUTÉE Sophie	X			
LOUVRIER Sylvain	X				LEHUBY Daniel	X			
ROUYER Jordan				X	BACHELEY Joël		X	A Hervé DUPARD	
LANGLOIS Roger	X				COTTEREAU Josette		X	A Sophie JAUTÉE	
LECOURT Hubert	X				GASTE Christian				X
BLOUIN Christine	X				GESNOUIN Garance				X
BLOUIN Sabrina				X	GUEZET Stéphane				X
DANJOU René	X				JUHEL Pascal		X	A Daniel LEHUBY	
DAUGUET Kelly				X	LUCAS Guillaume				X
GENARD Laurent				X	ROBERT Elisabeth	X			

Nombre de Conseillers en exercice	108
Nombre de Conseillers présents	56
Nombre de Conseillers excusés	9
Dont Nombre de Conseillers ayant donné pouvoir	9
Nombre de Conseillers absents	43
Quorum	55

Secrétaire de séance : Sylvie PERRODIN

Destruction des nids de frelons

Elodie HECK du service technique de Noues de Sienne remet un document à chaque comprenant une liste des déclarations effectuées sur le site de la FREDON. 47 nids ont été déclarés 28 nids de frelons asiatiques ont été détruits en 2018.

Georges RAVENEL donne lecture des pouvoirs.

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2018 (20h59)

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des observations à formuler concernant le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2018 dont un exemplaire leur est parvenu.

En l'absence de remarques, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

FONCTIONNEMENT GENERAL

**Délibération n°
D2018-134**

Achat de terrain sur Saint Sever Calvados (21h05)

Jean-Pierre NOURRY informe que par courrier du 16 novembre 2018, il avait été proposé à Mme LAISNE Marie-Hélène d'acquérir les parcelles cadastrées AB 82-87 et 193, située sur la commune déléguée de Saint Sever calvados, lui appartenant afin de maîtriser l'urbanisation du secteur où sont implantés le Pôle socio-culturel, la salle multi-activités et l'école primaire à raison de 7,50 € le mètre carré soit 59 955 € pour une superficie totale de 79 a 94 ca.

La propriétaire a donné une suite favorable à cette demande par courrier du 3 décembre en demandant à ce que tous les frais relatifs à cette vente soient à la charge de la collectivité.

Georges RAVENEL précise que cela permettra d'avoir une maîtrise foncière de l'ensemble du versant nord et que la commune soit libre pour mener à bien tous les futurs projets, ils auront une utilité dans un avenir proche.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et à l'unanimité des membres présents :

- Autorise l'achat des parcelles cadastrées AB 82-87-193 situées sur la commune déléguée de Saint Sever Calvados;

FINANCES

**Délibération n°
D2018-135**

Détail des structures de Noues de Sienne acceptant les chèques vacances (21h05)

Suite à la délibération n° 2017-28 autorisant la signature de la convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances, il convient d'autoriser la création d'un nouveau point d'accueil pour l'Ecole de Musique et de Danse de détailler les structures avec le domaine d'activité qui permet d'accepter les chèques vacances comme suit :

- Les prestations issues des locations des gîtes (Champ du Boulton, Saint Manvieu Bocage, Saint Sever Calvados) ;
- Le site de l'Etape en Forêt : les prestations pour la location des hébergements, le restaurant et le parcours en forêt (acceptation également des coupons sport) ;

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et à l'unanimité des membres présents :

- Précise que les chèques vacances sont acceptés pour les structures selon le domaine d'activité comme suit :
 - Les prestations issues des locations des gîtes (Champ du Boulton, Saint Manvieu Bocage, Saint Sever Calvados) ;
 - Le site de l'Etape en Forêt : les prestations pour la location des hébergements, le restaurant et le parcours en forêt (acceptation également des coupons sport) ;
- Autorise la création d'un nouveau point d'accueil pour l'Ecole de Musique et de Danse ainsi que le paiement en chèques vacances ou coupon sport pour ce domaine.

**Délibération n°
D2018-136**

Tarifs salles 2019 (21h11)

Georges RAVENEL propose aux membres:

- De reconduire les tarifs de location des salles des fêtes appliqués au titre de l'année 2018 à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
 - D'autoriser la restitution de l'acompte versé en cas d'annulation uniquement, sur demande écrite, en cas de force majeure (décès, problème de santé, intempéries) ou si la structure est relouée aux mêmes dates et aux mêmes conditions.
- Il est demandé d'uniformiser les tarifs en cas de bris de matériel, Georges RAVENEL répond qu'il faut que le groupe de travail qui avait été créé précédemment se réunisse. Bernard MARIE accepte de prendre la tête de ce groupe pour le réunir prochainement et de travailler sur le sujet.
- Didier DESCHAMPS demande à quelles personnes s'applique le tarif « habitant de la commune », ce tarif concerne bien tous les habitants du territoire de Noues de Sienne.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et à l'unanimité des membres présents :

- Décide de reconduire les tarifs des salles des fêtes appliqués au titre de l'année 2018 à compter du 1^{er} janvier 2019 comme suit :

CHAMP-DU-BOULT (200 personnes)	Hors commune	Habitants de la commune
WE	210,00	170,00
WE conjoint gîte		190,00
1 journée hors WE et jour férié	170,00	140,00
vin d'honneur et café suite inhumation		62,00
Associations de Noues de Sienne		90,00
couverts complets (50 premiers gratuits)		0,70
1 heure de ménage		21,00
Gaz (compteur)		2,20€ / kilo
Electricité		0,22€ / kwh
Arrhes 50% du tarif de la location à la réservation, paiement du solde à l'arrivée (régie)		
Dégâts matériels : casse		
verre à pied		1,50
coupe à champagne		1,50
verre duralex		1,00
assiette plate ou creuse		4,00
assiette à dessert		3,00
cuillère ou fourchette		1,50
couteau		2,00
cuillère à café		0,50
tasse et sous-tasse à café		2,00
ramequin		0,65
saladier		3,00
légumier inox		6,00
pichet inox		10,00
Caution 200,00		

COURSON (100 personnes)	Hors commune	Habitants de la commune
1 journée		150,00
deuxième journée		50,00
1 journée par association HC en semaine		50,00
vin d'honneur mariage		50,00
Café suite inhumation		30,00
Café et repas suite inhumation		100,00
couverts complets		0,50
arrhes		50,00
Dégâts matériels :		
verre, fourchette, couteau, grande cuillère, sorbet, soucoupes, pot à eau, moutardier, salière ou poivrière, louche, cendrier		2,00
assiette, tasse, corbeille, à pain, plateau		5,00
corbeille à pain, couteau à pain, et à fromage, plateau fromages, saladier, plat, sucrier, saucière pince à salade, outils culinaires de cuisson		10,00
Chaise		23,00
Table		150,00

Heures de ménage : tarif horaire suivant le coût de revient du salarié	
arrhes	50,00
Pas de caution	

FONTENERMONT (80 personnes)	Hors commune	Habitants de la commune
1 journée (2 repas)	180,00	116,00
1 soirée	125,00	76,00
Lendemain	55,00	40,00
1 vin d'honneur	40,00	40,00
Location « SNC les Pieds dans le Plat » 1 repas couverts gratuits	60,00	
Location « SNC les Pieds dans le Plat » 2 repas couverts gratuits	120,00	
couvert sans linge	0,55	
couvert avec linge	1,10	
vaisselle cassée (l'unité)	1,00	
Acompte	45,00	
Pas de caution		

LE GAST (70 personnes)	Hors commune	Habitants de la commune
1 repas	90,00	80,00
2 repas	105,00	95,00
vin d'honneur et café suite inhumation	25,00	gratuit
Associations de Noues de Sienne	gratuit	
Lendemain	20,00	
couvert	0,50	
électricité	0,12	
gaz	1,15/kilo	
verre cassé	1,60	
assiette	2,50	
plat, carafe, saladier	10,00	
Pas d'acompte, pas de caution		

MESNIL-CLINCHAMPS	Hors commune	Habitants de la commune
Les 2 salles ensemble (350 personnes)	370,00	300,00
Grande Salle (1 jour) pour 250 personnes maxi	310,00	250,00
Grande salle lendemain	95,00	75,00
Grande salle vin d'honneur	150,00	120,00
Grande Salle réunion	50,00	50,00
Grande Salle apéritif dînatoire	310,00	250,00
Petite Salle 1 jour pour 60 personnes maxi	160,00	130,00
Petite Salle lendemain	65,00	50,00
Petite Salle vin d'honneur	60,00	50,00
Petite Salle réunion	30,00	30,00
Café et repas suite inhumation	gratuit	
Associations de Noues de Sienne	40,00	
Tarif Paroisse Ste Croix du Bocage	120,00	
Couverts arcopal	0,50	
Couverts G. Degrenne	0,80	
verre pour vin d'honneur	0,20	
Dégâts matériels :		
Bris de verre	1,00	
Bris, perte assiettes, tasses, couverts de collectivité	1,00	
Bris, perte, assiettes, tasses, couverts G. Degrenne	3,00	
matériels ou équipements autres	à la valeur de rachat	
Acompte à la réservation : 100€ Grande Salle, 50€ Petite Salle		
Caution : 200 €		

SAINT MANVIEU-BOCAGE (60 personnes)	Hors commune	Habitants de la commune
1ère formule réunion	75,00	67,00
2ème formule repas	125,00	108,00
3ème formule vin d'honneur	60,00	50,00
viennent s'ajouter :		
Lave-vaisselle		16,32
couverts		0,63
électricité		0,11
verres ou tasses		0,17
Serviettes		0,48
Nappes		4,79
Bris ou perte :		
verre à liqueur		0,43
verre à eau		0,93
verre à vin		0,86
verre à apéritif		0,79
coupe à champagne		0,93
tasse à café		0,50
assiette plate		0,60
assiette creuse		0,60
assiette à dessert		0,51
cuiller à café		0,45
cuiller à soupe		0,75
fourchette		0,75
fourchette à poisson		0,68
couteau		1,34
salière		0,66
cendrier		0,33
sucrier		2,69
coupe à fruits		0,61
vase		2,17
saladier inox		3,24
soupière inox		8,33
Caution 153 €		

SEPT-FRERES (200 personnes)	Hors commune	Habitants de la commune
Repas 24h	190,00	125,00
Repas 48h	235,00	170,00
Journée supplémentaire au-delà de 48h		45,00
Petite table ronde (diam.152) l'unité		3,00
Grande table (diam. 183) l'unité		4,00
couverts		0,45
vin d'honneur, cocktail, apéritif dînatoire		60,00
Café suite inhumation		37,00
Loto, belote, jeux et animations diverses, spectacle		90,00
Arrhes : 50% du prix de base selon le type de réservation		
Bris ou perte :		
verres et coupes		1,60
couverts en général l'unité		2,00
couteau à pain		12,00
tasse et sous-tasse à café		2,00
bol		3,00
assiettes (ancien modèle)		1,20

assiettes (nouveau modèle)	3,00
plat	8,00
saladier	8,00
corbeille à pain	7,00
pot à eau	10,00
louche	5,00
casseroles	10,00
Pas de caution	

SAINT-SEVER-CALVADOS	Hors commune	Habitants de la commune
SALLE DE LA CANTINE (60 personnes maxi)		
vin d'honneur		41,00
Repas 24h		128,00
Repas 48h		182,00
Couvert – l'unité		0,55
Lave-vaisselle		24,00
Location autre manifestation		41,00
arrhes		50,00
vaisselle cassée		prix coûtant

Pas de caution

SALLE MULTI-ACTIVITES – Place du Champ de Foire(350 pers maxi)	Hors commune	Habitants de la commune
1 journée	350,00	250,00
2 jours	450,00	350,00
vin d'honneur		150,00
soirée associations Noues de Sienne		150,00
Location autre manifestation		150,00
Arrhes :		½ tarif location
couverts		0,55
Dégâts matériels :		
bris assiette		5,00
Bris de verre		3,00
Fourchettes, couteaux, ou cuillères manquants		2,00
DIVERS		
Désistement location		50,00
Chaise l'unité		0,20
Barrière l'unité		2,00
Caution 200,00		

- Rappelle que le tarif « habitants de la commune » s'applique à tous les habitants de Noues de Sienne ;
- Autorise la restitution de l'acompte versé en cas d'annulation uniquement, sur demande écrite, en cas de force majeure (décès, problème de santé, intempéries) ou si la structure est relouée aux mêmes dates et aux mêmes conditions ;
- Prend acte que ces tarifs pourront faire l'objet d'une modification courant 2019 après proposition du groupe de travail piloté par Bernard MARIE.

SDEC

Délibération n° D2018-137	Véhicules électriques
--------------------------------------	------------------------------

En conférence des maires du 7 novembre 2018, il a été émis un avis favorable à l'acquisition de vélos électriques pour le site de l'Etape en Forêt et de voitures électriques.

Une subvention peut être accordée par le SDEC Energie à condition que ce soit pour les besoins propres de la collectivité.

En cas d'accord, une signature entre la collectivité et le SDEC sera nécessaire.

Georges RAVENEL propose que la décision concernant l'acquisition de véhicules électriques soit reportée sur l'année 2019 compte-tenu qu'il est possible d'obtenir un financement européen et qu'un mode opératoire devra être mis en place et suggère de positionner sur l'achat de vélos électriques.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et à l'unanimité des membres présents :

- Décide de l'acquisition de cinq vélos électriques à financer sur le budget principal de Noues de Siennes ;
- Décide de solliciter l'aide du SDEC Energie pour cette acquisition ;
- Autorise M. le Maire à signer la convention correspondante ;

Effacement de réseaux Etape en Forêt

En réunion des adjoints du 12 décembre 2018, il a été décidé, à l'unanimité des présents, de reporter ce sujet à une prochaine séance du conseil municipal.

Eclairage parking et sentier piétons Etape en Forêt

En réunion des adjoints du 12 décembre 2018, il a été décidé, à l'unanimité des présents, de reporter ce sujet à une prochaine séance du conseil municipal. Georges RAVENEL précise qu'une autre solution moins onéreuse peut être envisagée, il faudra se pencher sur la question rapidement.

TRAVAUX

Délibération n° D2018-138 Réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes de Saint Sever en salle associative et spectacle

Il a été demandé à l'architecte de relancer le dossier de réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes de Saint Sever afin d'élargir l'utilisation de la salle au regard des équipements territoriaux et de la transformer en salle associative et spectacle.

Une nouvelle étude a donc été demandée comme suit :

- Supprimer les box informatiques
- Prévoir un équipement sono et vidéo projecteur (en collaboration avec M. CAHU Romain).
- L'équipement aura pour but le spectacle et les réunions de conseils municipaux.
- Prévoir un aménagement des loges dans la pièce cuisine actuelle (partie Ouest seulement) et conserver la partie attenante à la salle en tisanerie/ office. Côté loge conserver le WC et prévoir une douche et lavabo. Le mur en pierre de la pièce devra être assaini.
- Il y aura lieu de remplacer le plafond de la salle (profil et configuration à proposer en fonction de la baie étage à conserver)
- Prévoir occultation des portes et fenêtres.
- Prévoir un grill d'éclairage sur la scène (côté Sud de la salle).
- Un fond d'écran sera réalisé en peinture blanche (Prévoir un écran en variante).
- Prévoir l'équipement internet.
- Prévoir un rangement en arrière du bureau (coté Est) d'une superficie de 12.5m² pour s'astreindre d'un Sas (max 30m³).
- Prévoir un chauffage de la salle en plafond rayonnant électrique.
- Prévoir une étude acoustique à chiffrer.
- Faire une simulation de gradins rétractables (Faible hauteur de la salle actuelle).
- Catégorie au regard de la réglementation incendie à confirmer.

Patrick MADELEINE explique qu'une réflexion sera menée avec le Conseil Départemental afin d'obtenir des financements dans le cadre des actions culturelles, une réunion est prévue fin janvier pour affiner un cahier des charges précis afin d'être éligible. Georges RAVENEL propose une visite des lieux prochainement aux élus afin de mieux connaître l'endroit.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et à l'unanimité des membres présents :

- Autorise M. le Maire à relancer le dossier de réhabilitation de l'ancienne des fêtes de Saint Sever Calvados en vue d'une transformation en salle associative et spectacle ;

Délibération n°
D2018-139

Subvention Union Cycliste Landellaise (21h34)

Patrick MADELEINE que pour la subvention octroyée en séance du 16 octobre 2018 à l'Union Cycliste Landellaise (D2018-118), la somme de 200 €, relative aux frais de fonctionnement de l'association, devait venir en complément des 1 495 € attribués ce qui n'a pas été fait, il convient donc de régulariser.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et à l'unanimité des membres présents :

- Attribue une subvention complémentaire de 200 € à l'Union Cycliste Landellaise;

Questions diverses

- Marie-Viard Viard pilotera le groupe de travail pour la mise en place de la numérotation avec l'aide de Christine THOMAS et Bernadette LEROY pour l'organisation. Chaque commune déléguée concernée devra avoir des conseillers volontaires pour mener à bien ce travail de longue haleine.

- Georges RAVENEL informe les conseillers sur l'attribution des marchés d'assurances :

Marché assurances :

Lot 1 : Dommages aux biens et risques annexes – Groupama : 10 623,75 €

Lot 2 : Responsabilité et risques annexes – SMACL : 2 495,14 €

Lot 3 : Flotte automobile et risques annexes – SMACL : 4 327,03 €

Lot 4 : Protection juridique des agents et des élus : 2 C COURTAGE : 265,27 €

Total des nouveaux contrats : 17 711,19 €

Total des anciens contrats des 10 communes déléguées : 43 880,08 €

Soit une économie réalisée : 26 168,89 €/an

Assurance du personnel communal :

Le marché de prestation de service « assurances des risques statutaires du personnel de Noues de Sienne » a été attribué à la société SOFAXIS (courtier en assurance, dont le porteur de risque est la société CNP). La prime annuelle s'élève à 27 359.12€ à compter de 2019 (avec les mêmes garanties et des services complémentaires pour la prévention et l'assistance. Ce qui représente une économie de 13 209.19€ par an (puisque la cotisation était jusqu'ici de 40 568.31€ avec 11 contrats d'assurance).

Georges RAVENEL ajoute que l'économie réalisée d'environ 40 000 € est un des avantages de la commune nouvelle, il faudra en faire de même pour les autres contrats (téléphonie, réseau Internet, gaz, fournitures, etc...).

- Dates des prochaines réunions du conseil municipal : mardi 15 janvier 2019 et mardi 19 février 2019 (à confirmer).

Georges RAVENEL souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.